



Nîmes, le 8 juin 2026

Le Proviseur

à

Madame, Monsieur

BTS

En réponse à votre confirmation de demande d'inscription en 1ère année de BTS, je vous prie de bien vouloir me retourner le dossier complet suivant (seul le relevé de notes du baccalauréat peut être envoyé ultérieurement mais avant le 31 août 2026) :

- La fiche de renseignements administratifs à compléter.
- La Charte d'utilisation informatique au lycée à signer.
- Une fiche d'urgence "Infirmierie" à compléter.
- 3 photos d'identité (une sur la fiche de renseignements, une sur la fiche infirmerie et une pour la carte d'étudiant). Les photos correctement scannées conviennent.
- Une photocopie du livret de famille ou carte d'identité.
- Un extrait d'acte de naissance (**ORIGINAL**) pour les étudiants nés à l'étranger.
- **Une attestation d'assurance (responsabilité civile).**
- Pour le BTS CCST une autorisation complétée pour le séminaire d'intégration.
- Le relevé des notes du baccalauréat (dés sa réception, merci de l'envoyer par courriel à magali.mouton@ac-montpellier.fr).

La non-production du relevé de notes du baccalauréat, avant le 31 août 2026, générera l'annulation de l'inscription au BTS.



Pour pouvoir entrer dans l'établissement et manger à la cantine ou à la cafétéria, il vous faut obligatoirement être en possession d'une CARTE JEUNE REGION OCCITANIE.

Si vous l'avez déjà il faudra l'actualiser.

Si non je joins à ce dossier le flyer qui explique comment demander une Carte Région.

Si vous souhaitez adhérer à la Maison des Lycéens, vous devez joindre un chèque de 10 € libellé à l'ordre de la Maison des Lycéens.

Je me permets de souligner l'intérêt de cette contribution volontaire qui vous permettra de participer à toutes les activités et actions organisées par le foyer.

Depuis 6 ans aucun versement ne vous est demandé pour la cotisation à la sécurité sociale étudiante, si vous êtes contacté par un organisme d'ici la rentrée scolaire il ne pourra s'agir que d'une proposition commerciale pour une adhésion à une mutuelle. Le choix de votre mutuelle vous appartient, vous n'êtes pas tenu d'adhérer à une mutuelle étudiante.

Si vous souhaitez faire une demande de Bourse vous devez vous rendre sur le site internet du CROUS (des informations figurent sur la plaquette étudiante sur les aides financières). Dés réception de votre notification pensez à la transmettre au secrétariat du Proviseur Adjoint (ou par mail à magali.mouton@ac-montpellier.fr) sans quoi votre bourse ne sera pas versée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef d'établissement



Lycée Philippe LAMOUR

36 rue de l'Occitanie – BP 80018 - 30041 NIMES Cédex – Tél : 04 66 38 86 00